L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif à 5 heures P. M., sur les lieux, le contenu d'une vacherie située derrière l'habitation Morgan, près du chemin de Gentilly.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—bottes, souliers et brodequins.

Par E. Roger & Co., au No 45 de la rue Decatur bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, à 5 heures P. M. sur les lieux près du chemin de Gentilly derrière l'habitation Morgan, à la vente publique et adjudication du contenu d'une vacherie comprenant environ douze vaches, 2 chevaux, charrettes, à lait, bidons, etc., etc.

La Politique financière du parti républicain.

Les journaux radicaux de toute l'Union et même les journaux conservateurs de l'Est, ont poussé de telles clameurs à propos du programme de l'Ohio sur la question financière, qu'ils ont réussi à intervertir les rôles et à donner le change à l'opinion publique. Un discours que l'honorable Thos. A. Hendricks de l'Indiana, vient de prononcer à Zanesville, Ohio, à l'appui de la candidature du gouverneur Allen, vient fort à propos rétablir la question sous son véritable jour, en rendant à ceux qui s'improvisaient accusateurs le véritable rôle qui leur convient, celui d'accusés.

La question que doit se poser le pays, c'est celle de savoir s'il doit appuyer ou condamner la politique financière du parti républicain, la politique officielle du gouvernement. Mr Hendricks croit donc nécessaire de rappeler ce qu'elle est et son exposé, que nous reproduisons, est si clairement fait, que la conclusion se tire d'elle-même.

Cette politique se trouve dans la loi du 14 janvier. Mr Morton a informé le peuple de l'Ohio que cette mesure a été le résultat de consultations et d'un compromis et que tous les sénateurs républicains, sauf un, avaient voté pour lui ainsi que tous les républicains de la Chambre, moins quelques-uns de l'Est. Aucun démocrate du Sénat n'a voté pour cette loi, et je ne sache pas qu'elle ait reçu l'appui d'aucun démocrate dans la Chambre.

Dans son discours à Marion, le sénateur Sherman a déclaré que cette mesure était la politique publique et bien arrêtée du parti républicain et qu'il n'y avait pas à revenir là-dessus. Examinons la loi.

La première section décide la substitution des espèces d'argent au papier-monnaie fractionnel. L'argent se trouve pas dans des coffres du Trésor, il faudra donc l'acheter. Une dépêche spéciale au Cincinnati Commercial du 14 du mois dernier, dit que le secrétaire du Trésor sera obligé de vendre entre 30 et 40 millions de bons à 5 o/o pour cet objet. L'effet direct sera donc d'augmenter notre dette portant intérêt d'environ 40 millions et l'intérêt annuel de deux millions; c'est-à-dire que ce sera la conversion d'une dette domestique ne portant pas d'intérêt en une dette étrangère portant intérêt.

Les espèces d'argent, quand elles seront mises en circulation, ne seront monnaie légale que jusqu'à cinq dollars, et leur dépréciation au-dessous de l'or sera presque égale, sinon égale, à celle du papier-monnaie qu'elles doivent remplacer.

La seconde section rappelle la loi qui accorde un droit pour frapper des espèces, ce qui est inutile.

La troisième et dernière section supprime les restrictions et limitations légales de façon à permettre la liberté des banques. Elle porte aussi que sur l'émission de billets de banque livrés à une banque, le secrétaire du Trésor rachètera des billets du Trésor (legal-tenders) jusqu'à concurrence de 80 pour cent des billets de banque ainsi émis, jusqu'à ce que le volume des billets (legal-tenders) du Trésor en circulation ait été réduit à trois cent millions de dollars.

L'effet de cette disposition est de substituer le papier des banques nationales aux billets legal-tenders pour environ 82 millions.

La section porte ensuite qu'à partir du 1er janvier 1879 le secrétaire du Trésor rachètera en espèces les billets *legal-tenders* des Etats-Unis restant alors en circulation, et ce sur présentation au bureau de la sous-trésorerie à New York en sommes d'au moins $50.

Ainsi, par ces procédés de rachat et de substitution, les billets legal tenders doivent être retirés de la circulation, et la monnaie du pays doit se composer des espèces et des billets de banque. En d'autres termes, on s'est proposé de laisser tout l'avantage du champ aux banques nationales, en dépit de l'assurance donnée au mois de juin précédent, par le même Congrès que la circulation en legal-tenders resterait à 382 millions.

J'appelle votre attention sérieuse sur la dernière disposition de la loi :

"Et afin de permettre au secrétaire du Trésor de pourvoir au rachat autorisé et requis par cette loi, il est autorisé à employer, de temps à autres, les excédants de revenu dont il n'est pas disposé autrement, et à émettre et à vendre au moins au pair, pour des espèces, des bons des Etats-Unis de l'une des catégories décrites dans la loi du 14 juillet 1870, pour le montant nécessaire à la complète exécution de cette loi et à employer le produit de ces émissions pour les objets sus-indiqués."

Lors du passage de cette loi, il y avait en circulation, je suppose, 382 millions de billets legal tenders, conformément à la loi de juin 1874. Si 82 millions sont retirés par la substitution des billets des banques, il ne restera plus que 300 millions, lesquels devront être rachetés en or. Et si, comme cela est probable, une partie seulement des 82 millions est remplacée par des billets de banques, le surplus devra être aussi racheté. Ce surplus se balancera probablement avec les excédants de revenu, dont pourra disposer le Trésor. Il faudra donc vendre des Bons cinq pour cent pour le rachat de la totalité des 300 millions. Cette mesure aura pour effet direct d'augmenter notre dette portant intérêt de 300 millions et l'intérêt annuel à payer de 15 millions en or.

Avec les 40 millions qu'il faudra émettre pour acheter la monnaie d'argent, cela augmentera notre dette portant intérêt de 340 millions, et l'intérêt annuel de 17 millions.

Les Bons seront vendus en Europe. Cette administration conduit toutes ces transactions par l'intermédiaire d'un syndicat européen ou d'une coalition de banques. Ainsi la dette sera une dette étrangère et ajoutera 17 millions à l'énorme exportation annuelle de l'or pour les intérêts de la dette publique. Y a-t-il des considérations d'obligation ou de saine politique qui puissent justifier une pareille mesure? Au milieu d'une crise financière assez sérieuse pour ébranler les bases de notre prospérité, nous allons ajouter ce montant considérable à notre dette étrangère?

Pourquoi agir ainsi? Les 382 millions de billets du Trésor sont exclusivement entre les mains de notre peuple, c'est une dette domestique. Les détenteurs n'en demandent pas le rachat; pour le moment, ils veulent qu'elle reste en circulation comme "monnaie légale." Ces billets ont un double caractère; ils sont à la fois la preuve d'une dette du gouvernement et un signe d'échange pour le commerce; c'est une dette à payer, et un papier monnaie légal pour l'usage du peuple. Ils ont été ainsi émis par le gouvernement et acceptés par le peuple. Aucune époque n'a été fixée pour leur rachat.... Doit-on donc les retirer d'une manière qui fasse du tort aux affaires et au travail avant qu'une monnaie meilleure puisse les remplacer.

L'orateur fait ressortir ensuite les conséquences de l'application de la mesure. Dans les deux ans qui précéderont le rachat, les billets du Trésor seront recherchés et retirés de la circulation, les banques nationales les accumuleront pour racheter leurs propres billets. Il résultera de là que la circulation sera réduite de près de moitié. Et puis, combien de temps l'or émis pour le rachat des billets restera-t-il dans le pays? Passera-t-il dans la circulation pour rendre la vie et l'énergie aux affaires? En temps de calme et de confiance, cela pourrait être, mais non pendant l'application de cette loi, car la confiance ne peut reposer sur de l'or emprunté qui repartira bientôt. Et si on suppose une grande crise en Europe, tous nos Bons seraient jetés sur notre marché et notre or retiré.

Les banques pourront-elles au moins satisfaire aux besoins, mais, par suite du retrait des legal-tenders, leurs propres billets seront remboursables en or? Oseront-elles se risquer à émettre beaucoup de billets avec l'incertitude qui existera dans les facilités de se procurer de l'or?

L'orateur dit que beaucoup de gens sont d'avis que la loi est si clairement impolitique que l'on n'essaiera même pas de la mettre à exécution; mais on commence déjà à l'exécuter et on a déjà vendu beaucoup de Bons pour le retrait de la monnaie fractionnelle.

Ce coup terrible va-t-il tomber sur l'industrie du pays, demande Mr Hendricks, et il invite les démocrates de l'Ohio à élire le gouverneur Allen pour opposer un obstacle à cette dangereuse politique.

Nous avons été peiné d'apprendre la perte que vient de faire notre confrère du *Picayune*, Mr. André Burthe. Son frère Mr. F. George Burthe, a succombé hier à une maladie de longue durée. Le défunt était le fils aîné du juge Burthe, qui a laissé un nom honoré dans notre communauté. M. George Burthe n'était âgé que de 35 ans. Ses funérailles ont eu lien hier soir et un nombreux cortège d'amis a conduit sa dépouille mortelle au cimetière.

Nous avons reçu de Mr I. G. Berry, 180 rue du Canal, un numéro de "Smith's Illustrated Pattern Bazar" journal de modes, publié à New-York et dont Mr Berry est l'agent. Le prix n'est que de $1 10 par an.

Les souscriptions en Louisiane au profit des inondés français.

Les sommes encaissées à la date d'hier, 6 septembre, s'élèvent à $9,184 72.

Le pique-nique qui a été donné à la Nouvelle Ibérie le 2 septembre, a réussi admirablement et nous nous faisons un devoir de reproduire la lettre qui accompagnait l'envoi des $311 55, produit de cette fête, car elle rend un juste hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de l'entreprise et en particulier au dévouement des dames.

Le comité de la Nouvelle-Orléans n'attend plus pour clôre la souscription que les listes annoncées de la paroisse Natchitoches, l'envoi de St-Jacques du produit d'une soirée dramatique, et quelques listes de souscription ouvertes dans la paroisse Plaquemines par l'*Observateur*. Toutes ces rentrées seront sans doute faites d'ici au 15 septembre, et le comité pourra terminer sa mission et rendre ses comptes avant la fin du mois.

Nouvelle-Orléans, le 5 septembre 1873.

Monsieur Limet, président du comité de souscription pour les inondés du Midi de la France:

Cher monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli un mandat de trois cent onze piastres et cinquante-cinq cents, ($311 55) produit d'un pique-nique et de souscriptions au profit des inondés français.

Notre pique-nique du 2 courant a été, comme vous voyez, un succès complet. C'est que tout le monde ici s'est dévoué à notre bonne cause: Créoles, Américains et Français.

Ce sont surtout nos dames de la Nouvelle-Ibérie qui se sont distinguées. Si nous avons assez bien réussi, c'est grâce au concours de mesdames N. Landry, Jos. A. Breaux, Comeau, Théodore Fontelieu, Chas. Clou, Dr. Mestayer, Chas. Weeks, Léon Conget, Félix Trépanier, L. Bazus, Mme Indest, Mme Abadie, Vve Fourcadé, Vve Lemaire, Alcibiade Veazey, Mesdemoiselles Borgerie et Clou, qui ont prêté aide aux diverses tables avec tant de admirable. Que le bon Dieu récompense ces nobles cœurs!

Nos remerciments bien sincères sont dûs à la fanfare de Bœuf-ville, qui est venue se joindre à nos deux fanfares locales, ce qui a contribué à former un orchestre supérieur de beaucoup à ceux qu'on entend généralement à la campagne.

Les deux compagnies de pompiers sont restées en grande tenue pour honorer notre pique-nique de leur présence.

Bref, c'était une fête de famille, et la famille se composait de tout le monde du village et de beaucoup d'amis des environs. Dans ce siècle d'argent, c'est quelque chose de voir qu'il y a encore des pays où le *mighty dollar* n'a pas encore pu établir son despotisme, mais où les cœurs sont encore sensibles aux malheurs de leurs frères—même quand l'océan les sépare.

Tout à vous,

E. MONTAGNE
Président.

MICHEL HEYMANN,
Secrétaire et trésorier.

P. S.—Veuillez publier la liste ci-jointe.

SOUSCRIPTION
pour les Inondés du midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1875.

Liste No 42—Mr F. Limet, président.

Reçu de Mr E. Montagne, président, le produit du pique-nique donné à la Nouvelle-Ibérie, le 2 septembre, suivant détail ci-dessous:

Produit net du pique-nique..	$257 05
Loterie organisée par Mr Elie Montagne.....	10 00
Loterie d'articles donnés par A. Lehmann & Co., et mis en loterie par Mme Léon Conget.....	24 50
Donation de Mrs Hayem et Taylor.....	4 50
Donation Boges par Mme Clou ..... H. S. Fuller par Mme Léon Conget.....	50
Donation Kramer par Mme Léon Couget.....	50
Donation Pascal Servat par Mme Léon Conget.....	5 00
Donation Flory par Mme Léon Conget.....	1 00
Donation Lacarce par Mme Léon Conget.....	50
Donation Rev Dumas par Mme Léon Conget.....	1 00
Donation Jean Rodrigue par Mme Léon Conget.....	1 00
Donation Bertrand Covigé..	1 00
Donation Bertrand Audibert par Mistrot.....	2 00
Donation Alex Geoffroy par Mistrot.....	1 00
Total.....	$311 55

Liste No 35.—Mr René De Gas.

1er versement.

Pierre De Gas.....	$ 2 00
Odille De Gas.....	2 00
Jeanne De Gas.....	2 00
Gaston De Gas.....	2 00
René De Gas.....	2 00
	$10 00

Liste No 78.Mr J. P. Carrère.

2me versement.

Louis Sentilles.....	$ 2 00
Pierre Lizié.....	1 00
Romain Dazet.....	1 00
Albert Dazet.....	2 00
F. De Croo.....	2 00
	$8 00

Liste No 23.—Mr Jules Manaud,

2me versement.

Ferdinand Hog.....	$ 1 00
Michel Ribe.....	1 00
	$2 00

Récapitulation.

Liste No 42.....	$ 311 55
" No 35.....	10 00
" No 78.....	8 00
" No 23.....	2 00
Total.....	$ 331 55
Listes précédentes.....	8,853 17
Total à ce jour.....	$9,184 72

LA SOUSCRIPTION AU MEXIQUE.—On nous écrit de Veracruz, à la date du 17 août:

La souscription ouverte au Mexique en faveur des malheureux inondés du midi de la France a donné des résultats dont à fait inespérés. Il va sans dire que la population française fait tout ce qu'elle peut pour soulager les misères de nos malheureux compatriotes; mais ce qu'il y a à noter de particulièrement remarquable dans le mouvement de charité dont nous sommes les témoins, c'est l'empressement et la générosité que mettent les Mexicains de toute classe à répondre aux appels qui leur sont adressés en faveur des habitants des vallées de la Garonne et de l'Adour. Dans toutes les grandes villes s'organisent des représentations dramatiques ou musicales auxquelles les artistes viennent offrir spontanément leur concours désintéressé, tandis que toute la population se hâte de faire disparaître les billets et de procurer ainsi de grosses recettes aux comités organisateurs de ces fêtes de la fraternité internationale. Dès aujourd'hui, le montant de la souscription dépasse $12,000; mais nous n'avons pas encore les rapports des villes de l'intérieur, qui viendront très certainement grossir ce chiffre dans une mesure considérable.

☞ Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, se félicite d'avoir réduit le prix de ses meubles. Il a écoulé une forte partie de son stock, et les acheteurs continuent à affluer à sa fabrique. On y trouve, à un bon marché vraiment exceptionnel, d'excellents meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

PENSION FRANÇAISE.—Nous appelons l'attention des personnes qui désirent une bonne pension sur l'annonce de Madame A. Lafond. A partir du 15 septembre cette dame prendra de nouveau des pensionnaires au mois ou à la semaine, rue Bourbon No 109 sous l'Opéra.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une rencontre fatale.

Un matelot blanc, nommé Louis Gilbert, de la goélette "Les Deux Sœurs," capitaine Manuel Bontté, qui fait les traversées entre la Nouvelle-Orléans et Biloxi, aurait eu quelques attentions pour une femme de couleur, nommée Lavinia, qui avait pour mari un homme de couleur du nom de Joseph Green. Ces attentions, trop marquées peut être, avaient éveillé la jalousie de ce dernier, et causé de fréquentes querelles entre le mari et la femme. Green ne pouvant voir de sangfroid les allées et venues du matelot, prit la résolution d'y mettre un terme. En conséquence, il alla, dimanche matin, vers les dix heures, se poster sur le pont de la rue des Marais, au coin de la promenade Carondelet, attendant l'occasion de voir Gilbert. Ce dernier ne tarda pas à passer. Il fut accosté par Green qui lui dit, en se contenant, que s'il le revoyait encore chez lui, il le fuerait sans hésiter. Le matelot nia qu'il eut jamais en aucun rapport illicite avec Lavinia et insista vivement sur l'innocence de cette dernière. Croyant cette explication suffisante, il tourna le dos à Green et s'en fut.

Mais ces dénégations, au lieu de calmer l'homme de couleur, produisirent un effet contraire; elles portèrent au comble l'excitation de Green qui poursuivit Gilbert en lui adressant des injures si bruyantes que les passants s'arrêtèrent et bientôt il y eut foule autour d'eux. Le matelot, forcé de revenir sur ses pas pour répondre aux invectives du nègre, le trouva armé d'une canne à épée et tâchant d'en faire sortir la lame. Gilbert, qui n'avait pas d'arme, saisit ce moment pour s'élancer sur Green et s'emparant du pommeau de la canne, il tira l'arme et en porta un coup à la tête de son ennemi. Le coup a été terrible; traversant la tempe gauche il avait pénétré dans le cervelle. Le nègre tomba comme une masse inerte et expira cinq minutes après.

Le juri du coroner a rendu un verdict conforme aux faits que nous venons de raconter.

Une autre version confirme le fond de ce récit, mais avec les détails qui suivent:

Il paraît que Gilbert et Green se connaissaient depuis deux ans sans qu'il y eut eu jamais de relations amicales entre eux. Dimanche matin, sur les 10 heures, Green, ex-employé en qualité de chauffeur de l'usine d'Ilide Bienville, entra dans le café au coin de la rue Marais et Promenade de Carondelet, tenu par Mr Navailler, ayant dans sa main une canne, et but un verre de liqueur.

Comme il s'adossait contre le comptoir, il vit Gilbert assis sur un banc devant la porte. Il fut à lui et lui dit: "Vous G. de Ch...., pourquoi ne laissez-vous pas ma femme tranquille!" Ce à quoi Gilbert répondit: "Je n'ai rien à faire avec votre femme." Green levaa alors sa canne pour frapper Gilbert, mais ce dernier avec une promptitude extrême, saisit la canne, quand elle l'abaissait sur lui et dans les efforts qu'il fit pour s'en rendre maître, tira la lame qu'elle recélait sans qu'il sut que ce fut une canne à épée. Mais s'en servant immédiatement, il porta à Green le coup fatal dont il mourut quelques instants après.

Beaucoup de gens s'étaient rassemblés et l'excitation était grande. Mais comme Gilbert évidemment n'avait pas provoqué cette scène et qu'il se trouvait dans un cas de légitime défense, loin de vouloir s'esquiver, il se rendit de lui-même à un officier en lui remettant l'arme dont Green comptait se servir contre lui.

Ce dernier a expiré à la station de police, pendant que le Dr Schumacker examinait la blessure.

Le prisonnier a dit qu'il avait été provoqué sans cause et qu'il n'y avait jamais eu d'intimité entre lui et la femme de Green. "Il y a un an, a-t-il rapporté, que Mme Green l'était chargée de laver mon linge. Bientôt après elle tacha de m'extorquer de l'argent par divers moyens, mais ne put y réussir. A la fin je refusai d'en employer, et je n'ai jamais rien eu de commun avec elle." Il répète avec beaucoup de calme qu'il a été provoqué par Green et qu'il n'a répondu à son attaque que pour se défendre; ce qui nous paraît assez bien établi.

Green demeurait rue Villeré, entre les rues Bienville et Douane, et c'est là que le corps a été porté. Quant à Mme Green elle dit qu'elle avait été employée par Gilbert, mais qu'elle fut obligée de cesser à cause des avances qu'il lui faisait et qu'il continua à lui faire en y ajoutant des menaces pour son mari. Elle prétend n'avoir donné des informations à Green que lorsqu'elle ne pouvait plus y tenir. Green n'avait pas plus de 35 ans.

Après avoir été interrogé par le juge Staes, hier matin, Gilbert a été envoyé en prison.

Un nouveau steamer de Mr Chas Morgan.

Un des nouveaux steamers de Mr Chas. Morgan, le "Brasheat", est arrivé ici vendredi soir, 3 du courant, au quai de la rue Toulouse, après avoir quitté New York le samedi 28 août. Le "Brasheat" est un steamer en fer, construit par la compagnie Harlan et Hollingswork du Delaware, sous l'inspection du capt. James Lawless, ci-devant attaché au service des steamers de la ligne Morgan. Le nouveau steamer a 290 pieds de long, 38 de large et 23 de cale. Ses machines, à basse pression, sont regardées comme des modèles et quatre machines à vapeur séparées servent au mouvement du frêt. Le "Brasheat" jauge 2200 tonneaux et peut porter 4800 balles de coton. Les chambres des officiers, construites de noyer, d'érable et de frêne, sont fort belles.

Nous voyons que ce steamer est annoncé comme devant partir pour New-York mercredi prochain 8 du courant. Bien qu'il porte le nom de "Brasheat", ce n'est donc pas pour une ligne spéciale de la baie de Berwick au Nord qu'il a été construit. Il est bien étrange, en effet que Mr. Morgan se fut donné la peine d'envoyer du fret de la Nouvelle-Orléans à Brasheat pour avoir le plaisir de l'expédier de là quand il est tout prêt à être embarqué ici sans retard et sans frais de transporté sur voie ferrée. Il est possible, cependant, que Mr. Morgan trouvât, une ou deux fois dans la saison, une cargaison de sucre et de mélasse à prendre à Brasheat City. Mais les bouches de la l'Atchafalaya permettraient-elles la sortie d'un steamer portant 2200 tonneaux de fret? Il est certain que non.

Tout ce qu'on a dit des prétentions de Mr. Morgan à ce sujet est donc absurde et Mr. Morgan n'y a jamais pensé, pas plus, peut-être, qu'il n'a pensé à faire concurrence au chemin de fer de Mobile, en établissant une ligne de vapeurs entre la gare du nouveau chemin de fer du Nord et les villes de bois sur la côte du Golfe. Pour établir cette dernière ligne, il eut fallu que Mr. Morgan commençât par établir des quais et des débarcadères en vingt endroits différents de la côte, tous quais ou débarcadères entièrement abandonnés et ruinés depuis la mise en exploitation du chemin de Mobile. Or, ces constructions et réparations eussent coûté des sommes considérables que jamais une concurrence pareille n'eût pu faire rentrer dans la poche de Mr. Morgan.

CONTINUATION DE L'AFFAIRE FRILOT ET LARRIEUX.

Nouveau writ d'habeas corpus en leur faveur.

Hier matin, à 11 heures, MM. Larrieux et Frilot, bouchers, accompagnés de leurs avocats, MM. Belden, Walker, Washington et Collin se sont transportés au bureau du shérif pour s'y constituer prisonniers. Toutefois, ils ne paraissaient pas fort inquiets, et leurs avocats ont immédiatement fait une nouvelle demande d'habeas corpus au juge Abell en faveur de leurs clients.

Après avoir lu les pétitions, le juge, sans hésiter un moment, a accordé les writs sollicités. Il a dit que les avocats, en ce cas, faisaient une noble résistance; qu'ils combattaient un despotisme qui n'avait aucun égard pour les droits du citoyen, despotisme soutenu par les bayonnettes et devant lequel disparaissaient la loi, la liberté et la justice.

Devant un arbitraire pareil, a-t-il dit' ma cour est sans puissance, et mon autorité est inutilement invoquée. Néanmoins, ainsi longtemps que je siégerai comme juge, je tâcherai que justice soit rendue à chacun, blanc ou noir, et qu'il puisse se faire entendre au moyen de cette sauvegarde de la liberté du citoyen, le writ d'habeas corpus.

Les points soulevés dans la pétition sont:

1. Que l'ordre du juge Hawkins ne contient aucune juste cause d'emprisonnement.

2. Que le dit ordre est illégal dans la forme et dans le fond.

3. Que le sherif civil, à qui les ordres avaient été adressés, était parti aux procédures dans les affaires d'habeas corpus qui viennent d'être réglées.

4. Les ordres sont illégaux, parce qu'ils commandent au sherif civil de ne pas avoir égard aux statuts qui requièrent que le sherif civil délivre toutes les personnes arrêtées au sherif criminel.

5. Que l'ordre commande au sherif civil de violer la loi et la Constitution.

6. Que le dit ordre est illégal en ce que le jugement dans le *commitment* a été exécuté et satisfait.

Nous voudrions bien savoir s'il peut sortir de ce conflit de juridiction quelque chose de définitif. Ne vaudrait-il pas mieux permettre à ces deux hommes de se livrer paisiblement à leurs affaires, en attendant que la Cour Suprême revienne siéger à la Nouvelle-Orléans? Ce serait certainement plus digne et plus rationnel.

Régates.

Les honneurs de la régate sont restés au canot champion Hope, manœuvré par un équipage du troisième district. Nous avons dit que la course était d'un mille et demi. Il y a eu sept entrées et ce sont MM. T. Block, J. Prendergast et J. Carey qui l'ont emporté et qui sur le même théâtre, ont pour la seconde fois acquis le droit de garder le "Championship Flag."

Coton de la nouvelle récolte.

Le steamboat A. P. Kouns, de la rivière Rouge, a apporté ici dimanche 60 balles de la nouvelle récolte et le même jour, l'Onachita Belle, de Vicksburg, en a apporté 461. Ça commence bien et de bonne heure.

Mort des suites d'une soulaison

Un nommé Hugh Sheridan, âgé de 35 ans, rammas-é ivre au coin des rues Foydras et Dryades, dimanche sur les cinq heures du soir, et transporté dans une cellule de la station du premier precinct, y est mort bientôt après d'une congestion cérébrale, causée sans doute, par l'état de soulaison où il se trouvait. Son camarade de cellule dit qu'il est tombé raide mort au moment où il voulait allumer sa pipe. La police, en consultant ses livres, a vu que le défunt avait été souvent arrêté pour ivrognerie.

Garde à vous! Veillez devant et derrière.

Samedi soir, vers minuit, des voleurs sont entrés chez Mr. John Chariton, rue St-Charles No 232 et ont réussi à emporter $8 en billets, un habit de drap noir, un paletot de mérinos brun, un habit bleu, une paire de pantalons noirs, une chemise avec des boutons d'émeraude, et divers autres articles, le tout valant 80. C'est ce qui nous fait dire qu'il y avait dans cette affaire plusieurs voleurs, un seul ne pouvant se charger d'un butin si volumineux d'habits et de linge. Ces voleurs étaient entrés par une allée de derrière. Il faut donc veiller de tous les côtés. Garde à vous!

Indigence et maladie.

Six personnes malades, épuisées et dans un état profond d'indigence, ramassées dans divers endroits de la ville, ont été transportées à l'Hôpital de Charité. Leurs noms sont: Guadeloupe Monos, mexicain, 26 ans; Robert Yeager, couleur, 31 ans; Frank, coml.; Thos. Kelly, d'Angleterre, 18 ans; John Taylor, 64 ans; Fred. Fayer, 47 ans.

Division.

En égard à une déplorable discorde, qui paraît difficile à régler, parmi nos divers clubs de canotiers d'Orléans, il y aura très probablement, le 27 septembre, deux régates, l'une sur le lac, l'autre sur le fleuve.

Suicide.

Hier matin, de 2 à 3 heures, le corps d'un nommé Ferdinand Zurk a été trouvé pendu dans la cuisine de sa propre maison, rue Pleasant, entre Annonciation et Chippewa. Zurk était un Allemand âgé de 56 ans, qui laisse femme et enfants. On suppose que la cause de ce désespoir a été une détresse pécuniaire. Zurk avait été malade pendant quelque temps, ce qui avait ajouté à la désolation de son existence.

Assaut avec intention de meurtre

Jas. Belger a été arrêté hier matin à la seconde cour municipale de police par l'officier P. H. Maroney, sur l'accusation de Henri Green qui a déclaré avoir été attaqué par lui avec une arme dangereuse dans des intentions meurtrières. Belger a été enfermé au corps de garde de la place Jackson.

Autre affaire.

Dans une querelle survenue hier matin à 10 heures, rue Rocheblave, près du Chemin du Bayou, entre Arthur Freeman, Raphael Oscar et Jas. Brown, ce dernier a tiré un revolver et a blessé Freeman. Un officier de police a arrêté Brown et l'a emmené au corps de garde du Quatrième precinct, où une seconde accusation d'assaut et batterie a été proférée contre lui.

Bureau de police

Le bureau de police a siégé hier à son heure ordinaire.

L'agent F. Decker, No 270 du 6e precinct a été condamné à l'amende d'un jour de paye pour avoir quitté sa ronde sans permission.

Le caporal Wm. Careton, de la police à cheval, accusé d'avoir tenu une conduite indigne d'un officier en encourageant une bande de tapageurs à assaillir et battre le patrouilleur Rich. Long, pendant que ce dernier était de service au jardin Magnolia, dans la soirée du 22 août, a été renvoyé.

Henry Slemer, du même precinct, accusé de négligence et de connivence, en ne prêtant pas secours à son camarade l'officier Long, quand il a été assailli par les tapageurs du jardin Magnolia, a été également renvoyé.

Coup de pistolet.

Un nègre du nom de French Cartey a été traduit, hier matin, devant la première cour de police, sur la déclaration d'Emma Dickson et de Pacome Cazy, la première blessée d'un coup de pistolet avec intention de la tuer, a été renvoyé devant la première cour de district sous caution de $150.

Vol.

L'officier spécial K. Stotberger a arrêté dimanche soir un nommé P. Cassagno qui est accusé d'avoir exécuté un vol en portant des armes dangereuses. Il a été enfermé au corps de garde de la place Jackson.

Enlèvement de machine à coudre.

Un individu nommé Caleb Sawyer, agent de machines à coudre, a comparu hier matin devant le juge Evans de la 1ère cour municipale, sur la déclaration de miss Sarah Read qui l'accuse d'être entré chez elle, rue Bienville, et d'avoir emporté de force une machine à coudre de la valeur de $60. Sawyer a été obligé de fournir une caution de $250 pour garantir sa comparution devant la 1ère Cour de district.

TEMPERATURE.—6 Septembre 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	90	32
12 M.	92	33
3 P. M.	95	35
6 P. M.	90	32

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux:

Il paraîtrait d'après les rapports qui nous parviennent du bas du Bayou, que depuis plus de trois semaines, il pleut journellemens du côté de Lockport. Les chemins, paraît-il, sont dans un état affreux, et les planteurs sucriers qui ont tous de fort belles cannes, seraient désireux de voir le temps se remettre au beau pour pouvoir faire tous les préparatifs indispensables à la coupe.

—Malgré les ondées journalières qui viennent rafraîchir l'atmosphère, les planteurs riziers n'en poursuivent pas moins la moisson. Aujourd'hui on pense que plus de la moitié de cette récolte se trouve à l'abri de toutes les intempéries de la saison.

—Lundi dernier pendant l'orage qui a éclaté sur le coup de midi, la foudre a tué à 2 milles environ en amont de l'Iliboudaux, trois chevaux, l'un appartenant à Mr Thimothé Ledet et les deux autres à Mr W. Richard. Ce dernier pourra réparer cette perte.

Le *Republican* d'Iberville dit que le temps est très chaud, qu'on commence à couper le maïs et que les récoltes de cannes, de coton, de patates ont une apparence magnifique.

Nous empruntons les paragraphes suivants au *Lafayette Advertiser*:

—Mercredi dernier dans la soirée, la foudre a frappé une bâtisse sur l'habitation de Mr. Joseph Chas. Breaux, de notre paroisse, et deux personnes de couleur qui étaient dans la cabane ont été tuées, un nègre et une petite négresse; d'autres nègres se trouvaient avec eux, mais n'ont reçu aucun mal.

—Pendant la semaine qui vient de s'écouler, nous avons essuyé un violent orage, presqu'un ouragan, mais ce qu'il y a de pire, que le coton a beaucoup souffert, mais nous ne savons encore quelle est l'étendue du dommage.

HYDROPHOBIE.—Nous sommes informés qu'un enfant du Dr. Alexander, près de Pattersonville, qui avait été mordu par un chien enragé il y a près de trois ans, vient de succomber dernièrement après de terribles souffrances, causées par les suites de cette première morsure.

UNE RÉVOLUTION DANS L'INDUSTRIE SUCRIÈRE.—Nous lisons ce qui suit dans la *Patrie*:

Nous avons dit, il y a quelque temps, que le conseil général de la Guadeloupe avait décidé qu'une prime de cent mille francs serait accordée à l'inventeur d'un procédé améliorant la fabrication du sucre par une augmentation de "un et demi" pour cent du poids des cannes.

Dès que cette délibération parut au *Journal officiel* de l'île, les chercheurs se mirent à l'œuvre; l'un d'eux, contre-maître dans une usine, Mr Frémaux, a été assez heureux, dit-on, pour inventer un appareil à l'aide duquel il prend au veson ou jus de canne, presque toute sa matière saccharine.

Cette découverte est appelée à produire une immense révolution dans l'industrie sucrière.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès de la nouvelle invention.

Avis de société.

MON fils, A. EUGENE MORPHY, est adhérent, mis, aujourd'hui, comme associé dans ma maison. Le nom de la société sera, dorénavant, D. E. MORPHY & SON.

D. E. MORPHY.

Nile-Orléans, 1er septembre 1875.
2sept—5t

36

La Philosophie du mal.—La philosophie du mal est un sujet très digne de l'attention du genre humain, mais, malheureusement, il est plus généralement négligé qu'aucun autre sous le ciel. Décidément le fait le plus important que l'examen de ce mal peut mettre en lumière c'est que dans neuf cas sur dix la cause originaire du mal est la débilité, générale ou locale, et que les premiers symptômes de son approche sont identiques à ceux qui montrent un défaut de puissance vitale. Tel étant le cas, il est parfaitement clair qu'un traitement tonique est ce qu'il y a de plus nécessaire au début de la maladie. Comme tonique fortifiant, les **Hostetter's Stomach Bitters** ont obtenu l'endossement le plus positif qu'ils aient reçu de l'éminente faculté médicale et ils occupent depuis fort longtemps un des premiers rangs parmi les remèdes de fondation et de famille. Leurs propriétés comme altérant des conditions dérangées de l'estomac, du foie, des boyaux et comme préventif des fièvres d'infection, ne sont pas moins renommées, et elles ont reçu de la faculté des recommandations non moins prononcées.

Décédée, samedi 4 septembre, à sept heures vingt minutes du soir, Dame E. A. MICHEL, née Herminie Mengeas.

Décédée hier, à 7 heures du matin, ADELE DE VILLENEUVE, âgée de deux ans et deux mois, fille de Nathalie Rubs et de Henry de Villeneuve.

Les amis et connaissances, ainsi que les familles Franck Finnigan et Sarrazin, et les sociétaires de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures.

Le corps est exposé à la résidence de son père encoignure Craps et Monroe (Ca arrice).

Décédé, hier matin, à 7 heures, à l'âge de quarante-huit ans CAMILLE LACOSTE. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Lacoste, Dessommes et Lehman, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures et demie précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, coin St-Pierre et Chartres.

De la part de sa veuve.

A. L. G., D. D. G., A. D. C., U.

Et S.·. Cap.·. de R.·. C.·. Les Amigos del O.·. No 4 y consejo el K.·. No 1 y los C.·. que lo componen tienen respetuosamente invitación para el entierro del C.·. M.·. DRASCOVICH que tendrá lugar hoy á las 4 de la tarde. Los H.·. se reunirán en la L.·. R. al comodoteo los H.·. de esta O.·. y en particular la L.·. Dante y Silencio No 9.

Por orden del M.·. S.·. M. C. GAHONA.

MESSE.

Une messe basse sera dite à la cathédrale St. Louis, le mardi 7 septembre à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de feue dame Vve J. B. BERNIARD. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son fils.

**Bureau de Bienfaisance Aid and Benevolent Life Insurance Association of